

## La Déchetterie ACCEPTE...



déchets verts et bulbes, cartons, papiers, journaux, verre plat, déchets de plâtre, gravats, plastiques, encombrants incinérables, déchets ménagers spéciaux, ferrailles, encombrants ménagers non incinérables, déchets d'équipements électriques et électroniques, emballages en verre, flaconnage plastique, textiles, pneus, emballages métalliques, huiles usagées...

## La Déchetterie REFUSE...



déchets verts d'une section supérieure à 15 cm, les plaques de fibrociment, les produits radioactifs, les produits détonants, les déchets des professionnels de santé, tous les produits dont la taille ou la densité ne peuvent faire l'objet de valorisation, fusées de détresse, bouteilles de gaz...

## HORAIRES D'OUVERTURE

- DE SEPTEMBRE A MAI ► du lundi au samedi : 8h30 - 12h / 14h -17h  
Dimanche : 8h30 - 12h *sauf NOV / DEC / JANV*
- JUIN, JUILLET ET AOUT ► du lundi au samedi : 8h30 - 12h / 14h -18h  
Dimanche : 8h30 - 12h *sauf JUILLET / AOUT*

### FERMETURE LES JOURS FERIÉS

## PARTICULIERS ET AGRICULTEURS

### ACCES GRATUIT

### PARTICULIERS

- 1** Je transporte mes déchets dans un véhicule autorisé à être conduit avec un permis B (véhicule de tourisme, fourgonnette, fourgon), avec ou sans remorque de moins de 750 Kg.  
*Exception : J'ai la possibilité d'accéder une fois par mois avec un camion de moins de 3,5 tonnes sur présentation d'un bon de décharge temporaire à demander en déchetterie.*

- 2** Je me présente au quai d'accueil de la déchetterie.

- 3** Je présente la carte grise de mon véhicule, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo et adresse, si le véhicule ne m'appartient pas.

### AGRICULTEURS

- 1** Je transporte mes déchets verts, bulbes ou plastiques dans un véhicule autorisé à être conduit avec un permis B (véhicule de tourisme, fourgonnette, fourgon), avec ou sans remorque de moins de 750 Kg  
*Pas de possibilité d'accès pour les véhicules d'un tonnage supérieur*

- 2** Je me présente au quai d'accueil de la déchetterie.

- 3** Je présente la carte grise de mon véhicule, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo et adresse, et l'attestation annuelle de la MSA.

## PROFESSIONNELS

- Craurois / Carqueirannais
- Extérieurs

### ACCES TARIFÉ

Vous êtes considérés professionnel craurois ou carqueirannais si votre entreprise a son siège social à La Crau ou à Carqueiranne.

Vous êtes professionnel extérieur si votre siège social est situé hors des communes de La Crau et Carqueiranne et que les déchets proviennent d'un chantier situé sur l'une de ces deux communes. **Dans ce cas, vous devez demander au préalable un bon de décharge temporaire en déchetterie.**

- 1** Je transporte un seul type de déchets professionnels dans un véhicule autorisé à être conduit avec un permis B (véhicule de tourisme, fourgonnette, fourgon), avec ou sans remorque de moins de 750 Kg, ou dans un camion de moins de 3,5 tonnes.

- 2** Je me présente au quai d'accueil.

- 3** Je présente la carte grise de mon véhicule. *Pour les professionnels extérieurs je présente en plus le bon de décharge temporaire délivré par la Mairie.*

- 4** Je me présente sur la bascule pour pesage de mon chargement et signe un bon de dépôt à partir duquel sera facturé l'apport par les services municipaux aux conditions tarifaires (ci-dessous).

### CONDITIONS TARIFAIRES

#### Par tranche de 100 KG

Déchets verts	5,50€
Cartons	10,00€
Verre plat	8,90€
Déchets de plâtre	11,90€
Plastiques	19,80€
Encombrants	
Incinérables	15,80€

#### Par tranche de 10 KG

Déchets ménagers spéciaux	2,70€
---------------------------	-------

ACCES GRATUIT

ACCES TARIFÉ